

Gestion des races et appellations

Emission des passeports

Le SIRE est un organisme autorisé à émettre les documents d'identification des équidés nés en France pour 56 races gérées et 5 races conventionnées. Les équidés de race reconnues en Europe mais non gérées en France ni conventionnées avec l'Ifce peuvent avoir un passeport émis soit par le Stud-book étranger, soit par le SIRE et porter l'appellation Origines Constatées.

Si l'Ifce n'est pas l'émetteur du passeport, l'enregistrement à la base centrale SIRE reste cependant obligatoire.

Races gérées

56 races d'équidés françaises ou étrangères, sont reconnues en Europe et gérées en France par le SIRE. Pour ces races, il existe en France un Stud-book ou registre (antenne du berceau de race) dont la gestion est assurée par une association de race agréée comme organisme de sélection ou par l'Ifce.

Le SIRE est garant de la mise en oeuvre du règlement du Stud-book et assure l'émission des documents d'identification pour les races suivantes :

26 races de chevaux de sang

Races françaises :

Anglo-Arabe (AA)
 AQPS (AQPS)
 Camargue (CAM)
 Castillon (CAST)
 Cheval Corse (CC)
 Cheval de race Auvergne (AUV)
 Cheval de sport Anglo-Normand (CSAN)
 Cheval du Vercors de Barraquand (CVB)
 Henson (HEN)
 Mérens (MER)
 Miniature Français (CMF)
 Selle français (SF)
 Trotteur français (TF)

Races étrangères :

Akhal-Téké (AT)
 Arabe (AR) - race internationale
 Barbe (BA)
 Crème (CR)
 Criollo (CRIO)
 Frison (FRI)
 Islandais (IS)
 Lipizzan (LIP)
 Lusitanien (LUS)
 Pur sang (PS) - race internationale
 Shagya (SHA)
 Trakehner (TRAK)

Races américaines (procédure allégée) :

Quater Horse (QH)
 Paint-Horse (Paint)
 Appaloosa (Appal)

11 races de poneys

Races françaises :

Landais (LAND)
 Poney français de selle (PFS)
 Pottok (POT)

Races étrangères :

Connemara (CO)
 Dartmoor (DA)
 Fjord (FJ)
 Haflinger (HAF)
 Highland (HIG)
 New Forest (NF)
 Shetland (SHE)
 Welsh (W)

10 races de chevaux de trait

Races françaises :

Ardennais (AR)
 Auxois (AUX)
 Boulonnais (BOUL)
 Breton (BR)
 Cob Normand (COBND)
 Comtois (COMT)
 Percheron (PER)
 Poitevin (POIT)
 Trait du nord (TDN)

Races étrangères :

Franches Montagnes (FRMON)

7 races d'ânes

Races françaises :

Ane bourbonnais (ANBO)
 Ane de Provence (ACO)
 Ane des Pyrénées (APY)
 Ane du Cotentin (ACO)
 Ane Gand Noir du Berry (AGNB)
 Ane Normand (AN)
 Baudet du Poitou (BDP)

Depuis 2013, le Pure Race Espagnol (PRE) n'est plus une race gérée. Les éleveurs doivent s'adresser au Stud-book espagnol pour l'obtention du document d'identification. L'enregistrement au SIRE sera effectué à partir des informations fournies par l'AECE.





© M.DHOLLANDE - IFCE

Races conventionnées

5 races étrangères sont conventionnées avec le SIRE. Il n'existe pas de stud-book français de la race ni d'association agréée mais une convention entre l'Ifce et le stud-book du berceau de race permet l'attribution de l'appellation de la race pour des naissances en France.

Le SIRE atteste une inscription faite par le stud-book du berceau de race, et émet un document d'identification français qui porte l'appellation de la race.

5 races conventionnées

Curly (Curly)
 Irish Cob (IC)
 Ponies of America (POA)
 Portugais de sport (CPD)
 Z (Z)



L'Hanovrien, le Gypsy Cob, l'Arabo-frison, le Caspian et l'AES ne sont plus des races conventionnées en France.

Les éleveurs doivent s'adresser au Stud-book étranger correspondant pour l'obtention du document d'identification.

L'enregistrement au SIRE sera effectué à partir des informations fournies par les stud-books concernés.

Le Criollo est désormais une race gérée par l'Ifce.

Races étrangères reconnues mais non gérées, ni conventionnées avec l'Ifce :

Il s'agit de l'ensemble des races gérées dans les pays membres de l'UE. Chaque pays donne la liste des races qu'il gère pour établir une liste européenne. Le SIRE ne connaît pas les règles du stud-book et ne peut éditer qu'un document d'identification avec l'appellation Origine Constatée.

Depuis 2013, il est possible d'obtenir un passeport de race auprès du Stud Book étranger. Dans ce cas, l'identificateur aura à suivre les règles du stud-book.

Une fois le document d'identification étranger obtenu, il est obligatoire de faire enregistrer le cheval et son propriétaire auprès du SIRE. L'enregistrement est effectué par le propriétaire ou directement par l'organisme émetteur si celui-ci a signé un accord avec l'Ifce pour la fourniture des données.

Races sous accord avec l'Ifce :

13 races sous accord

PRE	Anglo-European Stud-book (AES)
KWPN	Dales
Hanovrien	Quarter Horse allemand
Rheinland	Oldenburg
Gypsy Cob	Cheval de sport Suisse
Arabo-frison	Pinto
Caspian	

Ces races disposent d'un accord permettant l'enregistrement au SIRE des équidés nés en France à partir des informations fournies par les stud-books concernés (tarif réduit pour l'éleveur pour l'enregistrement au SIRE).

Races sans accord avec l'Ifce :

Toutes les autres races non citées précédemment nécessitent un enregistrement au SIRE de la part du propriétaire.

Chevaux d'origine constatée (OC)

D'autres équidés peuvent porter l'appellation origine constatée notamment :

- Si les conditions établies par un règlement de Stud-book ne sont pas respectées. Exemple : croisement, couleur de robe, type de monte, adhésion au programme d'élevage de la race, ...
- OC monte libre : Croisement issu d'étalon non approuvé ou de saillie non déclarée et saillie en monte naturelle.

Chevaux d'origine non constatée (ONC)

Cette appellation est valable pour les croisements issus de saillie et naissance non déclarées et dont le produit n'a pas d'origines certifiées.

La gestion de l'ensemble des chevaux d'origine constatée (OC) et non constatée (ONC) et l'édition de leur passeport est assurée par le SIRE (Ifce).